

Infrastructures, transports et mer

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE,  
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE,  
DES TRANSPORTS ET DU LOGEMENT

Direction générale des infrastructures,  
des transports et de la mer

Régie autonome des transports parisiens

**Décision n° CCAS 2011-5063 du 1<sup>er</sup> septembre 2011 portant délégation de signature du directeur de la caisse de coordination aux assurances sociales de la RATP au responsable de l'entité prestations en espèces de la CCAS de la RATP**

NOR : TRAT1124835S

(Texte non paru au *Journal officiel*)

Le directeur de la caisse de coordination aux assurances sociales de la RATP, ci après dénommée CCAS de la RATP,

Vu le décret n° 59-157 du 7 janvier 1959 relatif à l'organisation des transports de voyageurs dans la région parisienne ;

Vu le décret n° 59-1091 du 23 septembre 1959 portant statut de la RATP ;

Vu le décret n° 89-410 du 20 juin 1989 relatif à l'organisation de la RATP ;

Vu le décret n° 2004-174 du 23 février 2004 relatif au régime de sécurité sociale du personnel de la Régie autonome des transports parisiens ;

Vu la note générale n° 2010-85 relative à la nomination de M. Jacques Martina au poste de directeur de la CCAS de la RATP par M. Pierre Mongin, président-directeur général de la RATP,

Décide :

Article 1<sup>er</sup>

De donner délégation à Mme Virginie BERTOLDO-THOMAS, responsable de l'entité prestations en espèces de la CCAS de la RATP, à l'effet de signer en son nom :

- les notifications de décisions d'attribution et de révision des rentes AT-MP et des pensions d'invalidité ;
- la reconnaissance des AT-MP ;
- le paiement de l'ensemble des prestations en espèces.

Article 2

La présente délégation annule et remplace la délégation référencée « délégation n° CCAS 2009-5065 » en date du 28 décembre 2009.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement.

Fait le 1<sup>er</sup> septembre 2011.

*Le directeur de la CCAS de la RATP,*  
J. MARTINA